

Responsabilité Civile Décennale



CIBLE

- 100% réalisateur, entreprise en création et autoentrepreneur
- Entreprises en activité assurées ou non assurées
- Entreprise de plus ou moins de 3 ans, avec ou sans antécédent d'assurance
- Non assuré en « gros-œuvre » depuis 2 ans avec possibilité de reprise du passé
- Non assuré en « second œuvre » depuis 6 ans avec possibilité de reprise du passé
- Pour des activités sous-traitées jusqu'à 30%
- Aux entreprises ayant un :
 - Non-paiement accepté sans récidive sur 36 mois
 - Cumul de 5 sinistres pour un montant inférieur à 20.000€ sur les 5 dernières
- Jusqu'à 8 activités

GARANTIES

- **RC Générale de l'entreprise :**
 - RC Exploitation au cours de l'exploitation ou de l'exécution des travaux
 - RC après livraison / réception
 - RC consécutives aux dommages subis ou commis par les préposés
- Garantie sur :
 - Les biens confiés faisant l'objet de la prestation
 - Les activités annexes : participation à des foires, salon, expositions, séminaires, etc.
- **RC décennale :**
 - sur les deux années suivant la réception, pour les équipements dissociables de l'ouvrage (garantie bon fonctionnement)
 - RC du sous-traitant
 - Dommages matériels aux existants et dommages intermédiaires survenus après réception
- **Garantie des Dommages matériels** à votre ouvrage et aux biens sur chantier
- Défense pénale et recours
- 3 niveaux de franchise avec réduction significative

Mentonnaise d'Assurances

15 Porte de France – BP223 – 06500 Menton

Tél : 04 93 57 03 03 Mail : contact@mentonassurances.com